

**1- CHAMP D'APPLICATION :**

Les présentes conditions régiront tous les contrats en relation avec la fourniture ou la vente des biens et/ou services SMIL sauf accord écrit contraire.

Votre acceptation de la livraison des biens et/ou services emportera acceptation sans réserve des conditions.

Aucune déclaration censée être faite par nous, ou pour notre compte, concernant les biens et/ou services n'aura valeur contractuelle, et nous n'assumerons aucune responsabilité envers vous à cet égard. Dans l'hypothèse où vous souhaitez vous assurer de la validité d'une déclaration faite par nous ou pour notre compte, vous devrez obtenir notre accord écrit.

**2- TRAITEMENT DES SURFACES :**

- Les ossatures transporteurs neufs seront galvanisées à chaud,
- Les charpentes et tôleries seront galvanisées à chaud,
- Les éléments de protection type capots recevront une couche d'apprêt + 1 couche de finition glycérophalique appliquées en usine (Rouge RAL 3000).

**3- EXCLUSIONS :**

- Le dégagement et nettoyage des lieux où des matériels devront être montés,
- L'eau et l'électricité nécessaire aux besoins du chantier,
- Relevé topographique du terrain autres que précisé dans notre devis,
- Les travaux de terrassement et de génie-civil,
- La réception éventuelle du matériel par un organisme agréé, habilité à délivrer un certificat de conformité (exemple : CRAM, APAVE, etc ...),
- La mise en conformité du matériel existant ou récupéré aux lois et règlements en vigueur au moment de la commande, autres que celles précisées dans notre devis,
- La fourniture du matériel permettant de traiter les informations des accessoires électriques tels que sondes ou contacteurs, autres que celles précisées dans notre devis,
- L'installation électrique complète,
- Démarreurs électroniques pour les transporteurs nécessitant un démarrage progressif ou d'une puissance supérieure ou égale à 22 kW,
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas inclus dans le devis,
- Tous travaux supplémentaires aux travaux décrits dans le devis seront facturés en régie au tarif SMIL en vigueur ou après acceptation d'un devis.

**4- PRIX ET PAIEMENT :**

Le prix dû pour les biens et/ou services correspondra au prix proposé dans notre devis auquel nous pourrions ajouter une somme égale aux impôts ou détaxes de vente applicables aux ventes et fournitures de biens et/ou services.

Les délais de paiement des sommes que vous nous devez représenteront une condition déterminante, et, sauf accord écrit contraire, le paiement devra être intégralement effectué au plus tard 45 jours fin du mois au cours duquel a été émise la facture.

En tout état de cause, et conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai convenu pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours à compter de la date d'émission de la facture. Aucun(e) remise, compensation ou rabais ne peut être consenti(e) sauf accord écrit de notre part.

Si les biens et/ou services sont fournis suivant des livraisons échelonnées, ou à des dates différentes, ils pourront être facturés séparément, qu'un prix ait été ou non convenu pour chaque bien et/ou service fourni.

Si vous ne respectez pas nos modalités de paiement, nous nous réservons le droit, sans préjudice de nos autres droits, de suspendre immédiatement la fourniture de tout autre bien et/ou service restant à fournir en vertu des contrats alors en vigueur entre nous, sans que notre responsabilité puisse être mise en cause.

Tout retard de paiement donnera en outre lieu à application, à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, d'un intérêt de retard égal au taux de refinancement le plus récent de la Banque de France majoré de dix points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Conformément à l'article L 441-3 du Code de commerce, le règlement est réputé réalisé à la date à laquelle les fonds sont mis, par le client, à la disposition du bénéficiaire ou de son subrogé.

**5- OFFRE – VALIDITE CONFORMITE :**

Tous nos prix s'entendent hors taxes en euros (€), fermes et non révisables, pour une durée de 60 jours à compter de la présente offre.

Les délais indiqués dans nos offres sont indicatifs. Le délai définitif sera celui accepté au moment de la passation de la commande.

Le matériel est conforme aux règlements en vigueur au moment de l'établissement de notre offre. Notre responsabilité est expressément limitée à l'application des lois et règlements en vigueur au moment de la conclusion du marché.

Les poids donnés aux devis ne sont qu'à titre indicatif.

Les indications de débit et performances pouvant figurer dans les bulletins ou documentations ne sont données qu'à titre indicatif, seules les données particulières à la présente offre peuvent être prises en compte.

Pour engager notre société, toute commande devra faire l'objet d'une confirmation écrite (accusé de réception de commande).

**6- LIVRAISON :**

La livraison totale ou partielle est réputée faite en nos usines ou magasins.

Par dérogation expresse au principe énoncé par l'article 100 du Code du Commerce, toute expédition hors de nos usines ou magasins est effectuée aux risques et périls de l'acheteur, et cela même si l'expédition est faite aux frais de notre Société, ou s'il s'agit d'une vente à crédit ou d'une location vente par transfert immédiat du droit de propriété en faveur de l'acheteur.

**7- DELAIS :**

À convenir.

Notre société serait déliée de plein droit de tout engagement de délai :

- Dans le cas où les conditions de paiement prévues n'auraient pas été observées par l'acheteur,
- Dans le cas où les éléments nécessaires à l'exécution du marché et devant nous être fournis par l'acheteur n'auraient pas été reçus en temps utile ou auraient été modifiés en cours d'exécution,
- Dans le cas où l'acheteur n'aurait pas rempli, en temps utile, toute autre obligation spécifiée dans le marché (préparation du site, béton, etc ...),
- En cas d'intempéries suivant définition des métiers du Bâtiment et Travaux Publics,
- En cas de force majeure.

**8- MONTAGE ET TRAVAUX DIVERS SUR SITE :**

Le montant de ces prestations est établi en supposant que tous les moyens et toutes facilités nécessaires spécifiés dans l'offre d'intervention soient mis à notre disposition.

Nous nous réservons le droit de faire valoir tout empêchement qui ne nous serait pas imputable et qui serait susceptible d'influer sur les conditions du marché.

**9- MISE EN SERVICE :**

Nos prix sont donnés sur une base journalière pour une durée hebdomadaire de travail inférieure ou égale à 35 heures. Au-delà de 35 heures, les heures effectuées seront majorées de 50%. Les heures de travail les samedis, seront majorées de 50%. Les heures de travail de nuit, les dimanches et jours fériés seront majorées de 100 %.

Tous travaux supplémentaires aux travaux décrits dans le devis seront facturés en régie au tarif SMIL en vigueur, ou après acceptation d'un devis.

Le montant de ces prestations est établi en supposant que tous les moyens et toutes facilités nécessaires spécifiés dans l'offre d'intervention soient mis à notre disposition. Nous nous réservons le droit de faire valoir tout empêchement qui ne nous serait pas imputable et qui serait susceptible d'influer sur les conditions du marché.

Nos prestations de mise en route sont définies selon « prestations contractuelles de mise en service de machines isolées » ci-jointes.

### **10- RECEPTION DES MATERIELS :**

La réception a pour objet de :

- Vérifier la conformité entre le matériel commandé et le matériel livré.
- Vérifier les performances réalisées par rapport aux performances contractuelles.

Elle est matérialisée par un procès-verbal signé par les deux parties :

- a) L'acheteur peut effectuer la réception du matériel en usine. Il est alors réputé avoir procédé à la réception lorsqu'il prend, ou fait prendre, livraison du matériel en usine ou à l'expiration d'un délai d'une semaine franche à dater de l'envoi par la SMIL d'un avis de mise à disposition.
- b) L'acheteur peut effectuer la réception, le matériel en ordre de marche.

SMIL avise l'acheteur lorsque l'installation est en ordre pour qu'il soit procédé à la réception dans un délai maximum de 15 jours. Passé ce délai, après un envoi d'avis à l'acheteur, la réception est considérée comme acquise.

Dans tous les cas, la réception doit être exécutée avec les matériaux prévus dans le cahier des charges ou à la commande, et qui ont donné lieu à la définition des matériels.

Si, avant que les essais de réception ne soient intervenus, l'acheteur met le matériel en exploitation, la réception est réputée être intervenue « de facto ».

A l'exception de réserves éventuelles qui pourraient être consignées, la réception provisoire libérera la SMIL de toutes les obligations contractuelles autres que celles relevant de sa garantie constructeur.

### **11- RESERVE DE PROPRIETE / TRANSFERT DE RISQUE :**

La SMIL conservera la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication de ces biens.

L'acheteur assume néanmoins, et dans tous les cas, à compter de la livraison, les risques de pertes ou de détérioration de ces biens, ainsi que la responsabilité des dommages que ceux-ci pourraient occasionner.

### **12- PROPRIETE INTELLECTUELLE :**

Cette pré-étude et les documents techniques communiqués sont protégés par les lois françaises et les conventions internationales sur la propriété industrielle, le droit d'auteur et la concurrence déloyale.

Code civil : articles 1382 et 1383,

Code de la propriété intellectuelle : article L 111 et suivants,

Convention Paris (1967), Convention de Berne (1971) et accord OMC (15/04/1994).

SMIL SAS est, et demeure, propriétaire de l'ensemble des droits d'auteur de propriété intellectuelle et des éléments de savoir-faire attachés à cette pré-étude, ainsi qu'à l'ensemble des documents techniques communiqués au client ou au prospect : plans, propositions, etc ...

Le client ou prospect, en recevant cette pré-étude, les plans et documents techniques s'engage à n'en faire aucun usage, à ne pas les reproduire, en dehors des nécessités du contrat qui pourrait s'ensuivre, et à ne pas les communiquer à des tiers quels qu'ils soient et pour quelque motif que ce soit.

Il s'engage à une stricte confidentialité sur l'ensemble de ces informations portées à sa connaissance à l'occasion des discussions menées en vue de la réalisation du contrat ou de son exécution.

### **13- GARANTIE :**

La garantie du matériel neuf est consentie pour une durée d'un an à compter de la mise à disposition ou de la réception à condition que cette dernière soit effective dans les 15 jours qui suivent la mise à disposition. Cette garantie cessera au terme de la période ci-dessus, même dans le cas où l'expédition ou le montage seraient différés pour une cause non imputable à notre Société.

Dans tous les cas, si le matériel est utilisé plus de 35 heures par semaine, la durée de cette garantie est obligatoirement réduite proportionnellement au nombre d'heures journalières d'utilisation.

Les pièces modifiées ou de remplacement, ne bénéficient d'aucune garantie spécifique au-delà de la période contractuelle du matériel principal qui reste inchangé.

La garantie est limitée au remplacement gratuit, départ usine ou magasin, ou la remise en état dans nos ateliers, des pièces reconnues défectueuses, à l'exclusion de tous frais de transport, manutention et montage et autres débours ainsi que tous dommages et intérêts pour perte d'exploitation, préjudice direct, indirect ou autres causes.

Néanmoins, au cas où, compte tenu de la nature du matériel, la réparation ne peut avoir lieu que sur l'aire d'installation, notre Société prend à sa charge les frais de main-d'oeuvre correspondant à cette réparation, à l'exclusion des frais de travaux préliminaires ou d'approche, et des opérations de démontage et de remontage rendues nécessaires par les conditions d'utilisation ou d'implantation de ce matériel et concernant des éléments non compris dans la fourniture en cause.

Le coût du transport du matériel ou des pièces défectueuses ainsi que celui du retour des pièces ou des matériels réparés ou remplacés sont à la charge de l'acheteur, comme aussi en cas de réparation sur l'aire d'installation, les frais de voyage et de séjour des agents de notre Société.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements, réparations, etc ... que rendrait nécessaire une usure normale du matériel fourni ou résultant de détérioration ou d'accidents provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou de l'utilisation défectueuse ou anormale du matériel ou d'une modification apportée par l'acheteur à la fourniture, ou lorsque l'acheteur a remplacé des pièces de fourniture par des pièces d'une autre origine.

La garantie des matériels qui ne sont pas fabriqués par notre Société est limitée à celle accordée par le constructeur de ces appareils.

Les pièces de rechange ainsi que les matériels de réemploi ne donnent lieu à aucune garantie.

En tout état de cause, la mise en jeu de la garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie fixé.

### **14- ARBITRAGE :**

Tous les différends auxquels pourraient donner lieu l'interprétation, l'exécution ou la non-exécution du présent marché et qui ne pourraient être résolus à l'amiable seront soumis à l'arbitrage du Tribunal de Commerce de Sète.

### **15- DONNEES PERSONNELLES :**

Les données personnelles collectées par notre Société (principalement dénomination sociale, nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires) sont enregistrées dans notre fichier clients. L'ensemble des informations collectées sont nécessaires à la conclusion et à l'exécution du contrat et seront principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client, le traitement des commandes et la promotion des services de l'entreprise.

Les informations personnelles collectées seront conservées aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du contrat, à l'accomplissement par notre Société de ses obligations légales et réglementaires et à l'exercice des prérogatives lui étant reconnues par la loi et la jurisprudence.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de notre Société, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à notre Société par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion des commandes, sans qu'une autorisation du client soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, notre Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Les destinataires des données sont intégralement situés au sein de l'Union européenne.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant directement la direction de notre Société.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le client peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou de toute autre autorité compétente.